

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-771/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 71-771/SG/CD du 19 mai 1971).

n° 71-771/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
19 mai 1971

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1971

Date du numéro
10 juin 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 186/7° L du 8 mai 1971 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas portant suppression de la formalité de légalisation et de certification matérielle de signature.